

248.	Arrêté du 12 septembre 1895 ouvrant la pêche des nacres aux Tuamotu pour la saison 1895-1896.....	180
249.	Arrêté du 12 septembre 1895 ouvrant la pêche des nacres aux Gambier pour la saison 1895-1896.....	182
250.	Arrêté du 12 septembre 1895 modifiant divers articles de l'arrêté du 22 décembre 1894 sur le régime de la prison.....	183
251.	Arrêté du 12 septembre 1895 autorisant la Caisse agricole à acheter du sieur Corne pour la revendre au sieur Hoffmann la terre Amaiti, sise à Paœa.....	184
252.	Arrêté du 12 septembre 1895 ouvrant au Directeur de l'Intérieur au titre du budget local, exercice 1895, un crédit supplémentaire de 150,000 francs.....	185
253.	Arrêté du 12 septembre 1895 rendant exécutoire le rôle principal de vérification des poids et mesures et appareils de pesage de la perception de Papeete pour l'année 1895.....	186
254.	Arrêté du 12 septembre 1895 accordant dispense d'âge à la demoiselle Mataï a Tuia à l'effet de contracter mariage avec le sieur Robert Sandford Thomas.....	186
255.	Arrêté du 12 septembre 1895 accordant dispense d'âge au sieur Joseph Taa Pim-Pon à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle More Clark.....	187
256.	Arrêté du 12 septembre 1895 accordant dispense d'âge à la demoiselle Clara Mere Clark à l'effet de contracter mariage... ..	187
257.	Décision du 24 septembre 1895 autorisant le sieur Nagle (Martin) à commander les navires armés au petit cabotage dans les Etablissements français de l'Océanie.....	187
258.	Décision du 28 septembre 1895 allouant au médecin chargé de l'arraisonnement des navires une indemnité annuelle de 800 fr.	188
259.	Décision du 30 septembre 1895 réglementant l'Administration des îles Huahine et Borabora.....	189
<hr/>		
260 à 276.	Nominations, mutations, etc	190

N^o 240. — *RAPPORT au Président de la République française, suivi d'un décret modifiant le mode de perception de la patente des capitaines et subrécargues qui font le commerce dans les Etablissements français de l'Océanie.*

(Ministère des Colonies. — Direction des Affaires politiques et Commerciales ; — 3^e Bureau).

Paris, le 1^{er} juin 1895.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, — Les capitaines faisant le commerce dans les Etablissements français de l'Océanie sont assujettis, en